

Formation professionnelle condensée (FPC)

Soutien au choix dans le recrutement et bonnes pratiques pour l'encadrement

Ce document donne quelques clés pour :

- Évaluer l'aptitude du candidat à entreprendre une formation professionnelle condensée pour obtenir un titre d'ASSC CFC en se présentant à la procédure de qualification selon l'art. 32 OFPr.
- Accompagner le candidat durant sa formation

1 Evaluer l'aptitude du candidat à se former dans le dispositif FPC

1.1 Capacités organisationnelles

- *Sur le plan professionnel, le candidat fait-il preuve de compétences organisationnelles ?*
- *Par rapport à la formation, montre-t-il sa capacité à gérer l'articulation entre activité professionnelle, vie privée et formation ?*

1.2 Ouverture d'esprit

- *Capacité à se questionner, curiosité*
- *Capacité à se confronter à un point de vue différent du sien et à argumenter*
- *Réaction positive à la critique constructive*
- *Ouverture au changement et à l'amélioration continue*
- *Esprit collaboratif*

1.3 Perception de la profession d'ASSC

- *Le candidat a-t-il une perception correcte de la profession d'ASSC ?*
 - *Niveau de responsabilités*
 - *Articulation du champ d'action avec les autres professions, notamment les infirmières*

1.4 Motivation à l'obtention du titre d'ASSC

- *Le candidat fait-il preuve de motivation et de quelle nature est-elle ?*
 - *Motivation intrinsèque :*
 - *Curiosité professionnelle*
 - *Désir d'apprendre*
 - *Motivation Extrinsèque :*
 - *Changement de statut professionnel*
 - *Considérations sociales au sein de l'équipe*

2 Encadrement du candidat

2.1 Gérer une formation dans un cadre flexible

Pour le formateur :

- Déterminer un projet avec le candidat, et pas à sa place (co-construction) :
 - Définir la forme du suivi (demandes et possibilités)
 - Planifier au fur et à mesure des moments de bilan avec le candidat (pas de balises fixes comme pour les apprentis comme le contrôle de compétences ou le bilan semestriel)
 - Maintenir le lien avec l'école dans le suivi

2.2 Favoriser le changement de posture

- Présenter clairement le rôle attendu de l'ASSC dans l'institution (cahier des charges)
- Organiser la structure binôme ASSC – infirmier
- Proposer si c'est possible un changement de service (même temporaire)

2.3 Considérations RH

- Planifier les cours sur les périodes d'activité professionnelle
- Clarifier avant le début de la formation le changement de statut et de salaire pour la période de formation et en cas d'obtention du titre d'ASSC

3 Ressources

FPC : <https://ortravd.ch/professions/assc-assistante-en-soins-et-sante-communautaire-cfc/descriptif-de-la-formation/certification-pour-adultes/formation-professionnelle-condensee-fpc-assc>

CPA : <https://www.vd.ch/formation/formations-pour-les-adultes/certification-professionnelle-pour-adultes-cfc-afp>

LFPR : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/674/fr>